

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 26 novembre 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant.

Sont présents : Messieurs Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9673-11-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9674-11-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 18, 50, 51, 52,53et 54 :

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2014
4. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 19 novembre 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis aux mois d'octobre 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Adoption de l'offre de service 2015 pour le transport adapté
11. Démission d'un employé occupant le poste de « Technicien au transport adapté »
12. Modification de la description de fonction du « Technicien au transport adapté »
13. Engagement d'un « Technicien au transport adapté »
14. Création d'un poste de « Technicien senior au transport adapté » et adoption de la description de fonction
15. Engagement d'un « Technicien senior au transport adapté »

16. Nomination d'un substitut à l'officier délégué au comité d'admission du transport adapté
17. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
18. Demande de dérogation - **Retiré**
19. Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015
20. Service des jours fériés pour l'année 2015
21. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2014 et 1<sup>er</sup> janvier 2015
22. Publicité à l'occasion des Fêtes
23. Achat de porte-cartes à cordons rétractables
24. Engagement de pointeurs – Évaluation de la performance des circuits d'autobus se destinant aux gares et de l'achalandage aux gares
25. Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1, 14 et 15
26. Impression et plastification de logos des circuits dédiés au train de l'Est pour fenêtres d'autobus
27. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga – Frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis
28. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS et de pochettes plastifiées
29. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (pour ajustement 2013)
30. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (pour budget 2014)
31. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements de vente et perception
32. Mandat pour le nettoyage des abribus
33. Adoption des prévisions budgétaires 2015 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière
34. Adoption des prévisions budgétaires 2015
35. Affectation de montants et de surplus réservés aux recettes 2015
36. Programme quinquennal d'immobilisations 2015-2016-2017-2018-2019
37. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
38. Tourisme des Moulins – Participation financière pour l'année 2015
39. Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2015

40. Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
41. Calendrier 2015 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
42. Nomination des délégués de comté
43. Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles
44. Renouvellement du protocole d'entente MRC/Viagym
45. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2015
46. Adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2015
47. Appui à la MRC de la Nouvelle-Beauce – Projet de loi 195 Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC d'exécuter certains travaux sans délai
48. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogespro – Naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État à Terrebonne
49. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogespro – Plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne
50. Acceptation de l'avis de changement numéros 1 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents - **Retiré**
51. Autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. – Travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents (décompte progressif numéro 2) - **Retiré**
52. Autorisation de paiement à la firme Cima+ – Honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents -**Retiré**
53. Autorisation de signature – Entente de non-divulgence et de confidentialité entre Oléoduc Énergie Est et la MRC Les Moulins - **Retiré**
54. Avis de conformité – Projet d'Hydro-Québec – Nouveau lien à 735 kV de la ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île - **Retiré**
55. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2015
56. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-227, 1001-231, 1001-234, 1001-236, et du règlement #1006-015 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne
57. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1103-27, 1103-28, 1103-29 et 1103-30 et du règlement numéro 1089-8 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mascouche
58. Autres sujets
- 58.1 Appui de la MRC Les Moulins

59. Période de questions

60. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9675-11-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2014

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9676-11-14 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 19 novembre 2014

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 19 novembre 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9677-11-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 1 479 116,81\$ pour le mois de novembre 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer -Novembre 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-164 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 157,35\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9678-11-14 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2014

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2014, pour un montant de 2 363 404,15\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-165 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 11 743,33\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9679-11-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2014* »).

ADOPTÉ

9680-11-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 26 novembre 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9681-11-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 26 novembre 2014 du comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9682-11-14 Adoption de l'offre de service 2015 pour le transport adapté (Amendée par résolution par résolution 9981-06-15)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'adopter la nouvelle offre de service 2015 pour le transport adapté ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service 2015 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉ

9683-11-14 Démission d'un employé occupant le poste de « Technicien au transport adapté »

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Alexandre Themens du poste de « Technicien au transport adapté », prenant effet le mardi 23 décembre 2014 à 16h30 ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de monsieur Alexandre Themens du poste de « Technicien au transport adapté », prenant effet le mardi 23 décembre 2014 à 16h30.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Alexandre Themens et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ

9684-11-14 Modification de la description de fonction du « Technicien au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont adopté par la résolution numéro 8655-12-12, les descriptions de fonction des employés de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la description de fonction relative au poste de « Technicien au transport adapté » ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 8655-12-12 soit et est amendée afin de remplacer la description de fonction relative au « Technicien au transport adapté » par la description jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste de « Technicien au transport adapté » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPT

9685-11-14 Engagement d'un « Technicien au transport adapté »

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9636-10-14, le conseil de la MRC a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à engager un technicien au transport adapté, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Mélanie Courcelles à titre de « Technicienne au transport adapté », laquelle est entrée en fonction le 17 novembre 2014 ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Mélanie Courcelles à titre « Technicienne au transport adapté », laquelle est entrée en fonction le 17 novembre 2014, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 5, débutant à l'échelon 3. Une période de probation de six (6) mois est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ

9686-11-14 Création d'un poste de « Technicien senior au transport adapté » et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « Technicien senior au transport adapté » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonction relative audit poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de « Technicien senior au transport adapté » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 6.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste de « Technicien senior au transport adapté », laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9687-11-14 Engagement d'un « Technicien senior au transport adapté »

CONSIDÉRANT les besoins du service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu d'engager une technicienne senior au transport adapté à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Éliane Gagnon à titre de technicienne senior au transport adapté ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement de madame Éliane Gagnon à titre de « Technicienne senior au transport adapté », laquelle est entrée en fonction le 17 novembre 2014, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. Une période de probation de six (6) mois est requise. La rémunération sera établie conformément à la classe 6 débutant à l'échelon 4. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ

9688-11-14 Nomination d'un substitut à l'officier délégué au comité d'admission du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9164-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé madame Odette Quevillon à titre d'officier délégué au comité d'admission du transport adapté et monsieur Daniel Pilon à titre de substitut;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Anouk Racette à titre de substitut en remplacement de monsieur Daniel Pilon au comité d'admission du transport adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Anouk Racette, soit et est nommée substitut à l'officier délégué au comité d'admission du transport adapté conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté, à compter du 27 novembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

9689-11-14 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté sera de 1 173 436,00\$ sur un budget total de 1 889 382,00\$ pour l'année financière 2015.

ADOPTÉ

9690-11-14 Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, tels que décrits à l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9691-11-14 Service des jours fériés pour l'année 2015

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants :

1<sup>er</sup> janvier 2015  
2 janvier 2015  
3 avril 2015  
6 avril 2015  
18 mai 2015  
24 juin 2015  
1<sup>er</sup> juillet 2015  
7 septembre 2015  
12 octobre 2015  
25 décembre 2015  
26 décembre 2015

ADOPTÉ

9692-11-14 Gratuité des passages les 25, 26 décembre 2014 et 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 25, 26 décembre 2014 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2015 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

9693-11-14 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent offrir leurs souhaits aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 25, 26 décembre 2014 et les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2015 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;



Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 940,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-166 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 665,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9694-11-14 Achat de porte-cartes à cordons rétractables

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de porte-cartes rétractables corporatifs;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Promo Professionnelle inc., datée du 29 octobre 2014, afin de fournir et de livrer 2 000 porte-cartes à cordons rétractables, au montant de 1,69\$ chacun, excluant les taxes et le transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition de l'entreprise Promo Professionnelle inc., datée du 29 octobre 2014, afin de fournir et livrer 2 000 porte-cartes à cordons rétractables, pour un montant de 1,69\$ chacun, excluant les taxes et le transport et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 3 455,00\$, excluant les taxes mais incluant le transport, sur présentation de la facture et lorsque la livraison sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-167 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 455,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9695-11-14 Engagement de pointeurs – Évaluation de la performance des circuits d'autobus se destinant aux gares et de l'achalandage aux gares

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun d'évaluer la performance des circuits d'autobus se destinant aux gares et de l'achalandage aux gares;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de six (6) pointeurs pour procéder à l'évaluation de la performance des circuits se destinant aux gares et de l'achalandage aux gares, au tarif horaire de 13,66\$, excluant les avantages sociaux, pour un total de 159.66 heures, et ce, du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2014 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-168 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 180,96\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-191 «*Salaires pointeurs*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9696-11-14 Résolution afin de modifier l'horaire des circuits internes numéros 1, 14 et 15

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la Loi sur les transports, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire des circuits internes numéros 1, 14 et 15 soit et est modifié conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9697-11-14 Impression et plastification de logos des circuits dédiés au train de l'Est pour fenêtres d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression et la plastification de logos des circuits dédiés au train de l'Est pour fenêtres d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 5 novembre 2014 de l'entreprise InfoConcept LC, au montant de 350,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 5 novembre 2014 de l'entreprise InfoConcept LC, soit et est retenue pour l'impression et la plastification de 304 logos des circuits dédiés au train de l'Est, au montant de 350,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 350,00\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-169 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 350,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9698-11-14 Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga – Frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis

CONSIDÉRANT la facture numéro 19182, datée du 5 novembre 2014, transmise par l'entreprise Pénéga, relativement aux frais annuels d'hébergement du site internet d'Urbis, au montant de 1 200,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Pénéga, la somme de 1 200,00\$, excluant les taxes, relativement aux frais annuels d'hébergement conformément à la facture numéro 19182, datée du 5 novembre 2014, transmise par ladite entreprise.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-170 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Publicité information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9699-11-14 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS et de pochettes plastifiées

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de 2 000 cartes OPUS, au montant de 1,23\$ chacune et de 2 000 pochettes plastifiées, au montant de 237,00\$ pour une boîte de 1 000 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 2 460,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de 2 000 cartes OPUS.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 474,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de 2 000 pochettes plastifiées pour les cartes OPUS.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-171 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 934,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, poste budgétaire 2370-672 «*Frais cartes usagers*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9700-11-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (pour ajustement 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2701, datée du 30 septembre 2014 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 8 665,31\$, incluant la TVQ, relativement à l'ajustement 2013 de la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 8 665,31\$, incluant la TVQ, relativement à l'ajustement 2013 de la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains, le tout conformément à la facture numéro 2701 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-172 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 665,31\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9701-11-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains (pour budget 2014)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2702, datée du 14 octobre 2014 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 286 388,10\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains pour le budget 2014 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 286 388,10\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains pour le budget 2014, le tout conformément à la facture numéro 2702 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-173 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 286 388,10\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9702-11-14 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements de vente et perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 2703, datée du 20 octobre 2014 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 5 354,10\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements de vente et perception ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 5 354,10\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements vente et perception, le tout conformément à la facture numéro 2703 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-174 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 354,10\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9703-11-14 Mandat pour le nettoyage des abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services de nettoyage d'abribus ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 14 novembre 2014 à 10h00 et ouvertes publiquement à 10h01;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 24 novembre 2014 à 14h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

<u>Firme</u>	<u>Montant 2015</u>	<u>Montant 2016</u>	<u>Montant 2017</u>
Entretien ménager	25 827,98\$	25 827,98\$	25 827,98\$
Gestion Techno Pro	incluant les taxes	incluant les taxes	incluant les taxes
Pauli Construction	71 440,50\$	72 832,71\$	74 285,95\$
	incluant les taxes	incluant les taxes	incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro pour des services de nettoyage d'abribus, pour un montant de 77 483,94\$, incluant les taxes, pour les années 2015, 2016 et 2017, plus un prix unitaire de 10,00\$, excluant les taxes, pour le nettoyage majeur d'urgence des abribus, le tout conformément à la soumission signée par Monsieur Gilles Roseberry, en date du 10 novembre 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-175 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 77 483,94\$, incluant les taxes pour 3 ans, poste budgétaire 2370-527 « *Nettoyage des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9704-11-14 Adoption des prévisions budgétaires 2015 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2015 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2015 du Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière, telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 5 926 952,00\$ .

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière, tel que transmis à la MRC Les Moulins et donc copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport (CRT) Lanaudière.

ADOPTÉ

9705-11-14 Adoption des prévisions budgétaires 2015

Après étude par le conseil :

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2015 pour un total de 37 936 187,00\$ dont 31 662 296,00\$\$ au transport en commun et 1 889 382,00\$ au transport adapté, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins – Prévisions budgétaires 2015* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités, le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

9706-11-14 Affectation de montants et de surplus réservés aux recettes 2015

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QU'une somme de 1 576 070,00\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2015.

QU'une somme de 688 921,00\$ provenant d'une réserve financière pour l'amélioration de services (règlement #126) soit et est affectée aux recettes pour l'année 2015.  
ADOPTÉ

9707-11-14 Programme quinquennal d'immobilisations 2015-2016-2017-2018-2019

Après étude par le conseil :

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE les dépenses d'immobilisations apparaissant dans le document intitulé « *Programme quinquennal d'immobilisations 2015-2016-2017-2018-2019* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

9708-11-14 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2015;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la « *Grille salariale 2014 des employés de la MRC Les Moulins* » soit majorée de 2,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et que la « *Grille salariale 2015 des employés de la MRC Les Moulins* » soit et est adoptée.

ADOPTÉ

9709-11-14 Tourisme des Moulins – Participation financière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à contribuer au financement de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme de 172 000,00\$, répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-176 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 172 000,00\$, poste budgétaire 2622-970 « *Tourisme des Moulins* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9710-11-14 Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 8416-06-12, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer des ententes de gestion pour le financement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu desdites ententes, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM, un montant de 802 575,00\$ en contribution municipale et d'un montant provenant de la contribution gouvernementale estimé approximativement à 226 089,00\$ pour l'année 2015. Les déboursés seront faits conformément aux ententes de gestion pour le financement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-177 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant estimé de 1 028 664,00\$, poste budgétaire 2621-970 «CLDE des Moulins», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9711-11-14 Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances régulières du conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2015* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2015* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

9712-11-14 Calendrier 2015 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2015* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2015* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

ADOPTÉ

9713-11-14 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal du Québec* relatifs à la nomination des délégués de comté ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE madame Marie-Josée Beaupré et monsieur Don Monahan soient et sont nommés délégués de comté.

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

9714-11-14 Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent souligner la *Journée internationale des bénévoles*;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (3/4 de page) dans Le Trait d'Union, édition du 5 décembre 2014, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes, pour souligner la *Journée internationale des bénévoles*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-178 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 725,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9715-11-14 Renouvellement du protocole d'entente MRC/Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club Viagym;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent se termine le 11 septembre 2014;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2014 au 11 septembre 2015, soit indexé de 1,6% selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-179 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 217 087,44\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «*Club Viagym*».

ADOPTÉ

9716-11-14 Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 10 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2015 au coût de 287,44\$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

9717-11-14 Adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-180 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9718-11-14 Appui à la MRC de la Nouvelle-Beauce – Projet de loi 195 Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux MRC d'exécuter certains travaux sans délai

CONSIDÉRANT QUE les MRC, avant de procéder à des travaux d'urgence dans le cadre de leur compétence exclusive dévolue par la *Loi sur les compétences municipales*, doivent être assurées de la légitimité de tels travaux et des exigences relatives aux autorisations requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QU'il est constaté une incompatibilité entre les exigences faites aux MRC en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* et de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en particulier dans un contexte d'urgence requérant une action rapide de la part des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE les jugements suivants [(2012 QCCS 1427, Cour Supérieure, 2 mars 2012), (2012 QCCS 5859, Cour Supérieure, 29 octobre 2012) et (2014 QCCA 1099, Cour d'Appel, 30 mai 2014)] concernant la MRC de La Nouvelle-Beauce ont eu pour effet de créer de la confusion et de l'incertitude relativement à la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) lors d'interventions décrétées dans un cours d'eau en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 195 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux* », qui a récemment été déposé à l'Assemblée nationale, vient clarifier l'exemption d'autorisation à l'intérieur de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 195 répond également, en partie, à la demande formulée par la résolution numéro 14-08-06 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) à l'effet de préciser, pour le bénéfice de l'ensemble des intervenants concernés, les notions d'urgence, d'obstruction et de menace;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil appuie la MRC de Nouvelle-Beauce dans sa demande au MDDELCC de soustraire les MRC ou les municipalités à l'application du *Règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q.2, r.3)* lorsque ces dernières réalisent des travaux d'enlèvement d'obstruction en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le projet de loi 195 qui renforce ce retrait ainsi que la résolution numéro CA 14-08-06 de l'AGRCQ à l'effet de demander au MDDELCC et au MAMOT de préciser les notions d'urgence et de trouver un mode opératoire pour les instances municipales.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de la Nouvelle Beauce, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur David Heurtel, aux MRC de Lanaudière, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de L'Assomption, monsieur François Legault, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) dans ce dossier.

ADOPTÉ

9719-11-14 Autorisation de paiement à l'entreprise Écogespro – Naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9203-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogespro pour des travaux de naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État, et ce, afin de répondre aux attentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage dudit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 14-023 au montant de 660,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite entreprise dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 660,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Écogespro pour des travaux de naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État, et ce, afin de répondre aux attentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage dudit cours d'eau, conformément à la facture numéro 14-023 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-240 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9720-11-14 Autorisation de paiement à l'entreprise Écogespro – Plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9204-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de l'entreprise Écogespro pour la plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert afin de finaliser les travaux de stabilisation des berges de ladite rivière dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 14-024 au montant de 185,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite entreprise dans le dossier susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 185,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Écogespro pour la plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert afin de finaliser les travaux de stabilisation des berges de ladite rivière dans ce secteur, conformément à la facture numéro 14-024 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-241 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9721-11-14 Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2015

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC participe financièrement pour un montant de 25 000\$;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2015, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 15 053,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2015, le tout selon les modalités suivantes :

- 1er versement (40%) à la signature du contrat;
- 2ème versement (35%) le 15 juillet 2015;
- 3ème versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-181 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 15 053,00\$, poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9722-11-14 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-227, 1001-231, 1001-234, 1001-236, et du règlement #1006-015 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-227, 1001-231, 1001-234, 1001-236 et le règlement numéro 1006-015 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1001-227, 1001-231, 1001-234, 1001-236 et le règlement #1006-015 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9723-11-14 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1103-27, 1103-28, 1103-29 et 1103-30 et du règlement numéro 1089-8 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1103-27, 1103-28, 1103-29 et 1103-30 et le règlement numéro 1089-8 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1103-27, 1103-28, 1103-29 et 1103-30 et le règlement numéro 1089-8 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9724-11-14 Appui de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille en date du 8 octobre 2014 adressait une lettre au président de la CMM lui signifiant sa décision de ne plus occuper le poste de représentant de la couronne Nord au comité exécutif de la CMM ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille a signifié sa neutralité, quant au processus de nomination d'un nouveau représentant(e) de la couronne Nord au sein du comité exécutif, décision appuyée par les membres de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la neutralité signifiée par monsieur Jean-Marc Robitaille n'engage en rien celle de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la CMM doit choisir un nouveau représentant(e) de la couronne Nord au sein du comité exécutif de la CMM ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) candidatures pour combler ce poste ont été portées à l'attention des membres du conseil de la MRC Les Moulins, à savoir madame Chantal Deschamps et monsieur Paul Larocque ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC Les Moulins de prendre position concernant le choix du représentant(e) de la couronne Nord au comité exécutif de la CMM.

Le préfet suppléant demande à tous les membres du conseil présents s'ils sont d'accord avec la présente résolution et tous les membres répondent positivement.

Il est proposé et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie unanimement la candidature de madame Chantal Deschamps, mairesse de la ville de Repentigny et préfète de la MRC de L'Assomption à titre de représentante de la couronne Nord au comité exécutif de la CMM en remplacement de monsieur Jean-Marc Robitaille.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise par courriel et par courrier à tous les membres du conseil de la CMM, à toutes les MRC membres de la CMM, au président de la CMM, monsieur Denis Coderre et à messieurs Massimo Iezzoni, directeur général et Me Claude Séguin, secrétaire de la CMM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### Période de questions

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne concernant la desserte en transport adapté, l'interconnexion et le programme d'adaptation de domicile (PAD). Monsieur Cantin suggère quelques modifications concernant les autobus de transport adapté et concernant les autobus circulant le samedi. Monsieur Lapointe expose le temps d'attente, parfois, pour le circuit numéro 125 et le prix pour les personnes âgées. Madame Lyne Deroy, citoyenne de Terrebonne, fait part de la problématique à laquelle elle est confrontée en raison de l'horaire du circuit numéro 8 en fonction de son horaire de travail au CHSLD des Moulins. Monsieur Henri émet une statistique relevé d'un journal local concernant les emplois à Mascouche. Une autre citoyenne de Terrebonne demande si le circuit d'autobus circulant à l'angle de la rue Valiquette et de la rue Martin à Mascouche sera modifié. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, reprend la parole et demande si le dernier train correspondra avec le transport adapté. Il remercie le conseil pour la dérogation accordée le mois dernier et demande s'il y a des nouveautés au transport adapté. Monsieur Cantin, citoyen de Mascouche reprend la parole et demande le pourcentage d'augmentation de la structure tarifaire (point 19). Il questionne sur le point 34 afin de connaître le montant des prévisions budgétaires et sur les points 36, 39 et 43. Monsieur Henri prend la parole et parle d'un comité d'aide à l'entrepreneuriat.

### 9725-11-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Guillaume Tremblay, préfet suppléant

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier